



Litige voisinage vis à vis

Par **Wasquehal**, le **19/06/2019** à **18:04**

Bonjour, j'ai modifié une terrasse en derbigum en terrasse accessible cela fait plus de deux ans et mon voisin veut que je face un brise vue se qui est normal mais il m impose une hauteur 1,90 m et une profondeur 1,90 m. Est-il dans son droit (ma terrasse fait 20 m²), il me restera que 14 m². Merci de votre réponse.

Par **morobar**, le **20/06/2019** à **08:53**

Bjr, Code civil 678 et 679, votre voisin parait avoir raison.

Par **goofyto8**, le **20/06/2019** à **09:24**

bonjour, Code civil 678 et 679, votre voisin parait avoir raison. Si @Wasquehal met un brise-vue d'une hauteur de 1m90, le voisin n'a pas à exiger aussi un recul en profondeur de 1m90 pour la terrasse. C'est l'une ou l'autre solution, mais pas les deux à la fois.

Par **Lag0**, le **20/06/2019** à **13:17**

Bonjour, Tout à fait. Pour éviter la vue droite, 2 possibilités, soit le brise vue en limite de propriété, soit le recul de 1m90 par rapport à cette limite. La première ne vous fait pas perdre

de surface, la seconde, oui...

Par **morobar**, le **20/06/2019 à 15:51**

Le brise-vue n'est pas toujours possible en limite.rnrnPar exemple ici chez nous un tel brise-vue est impossible car dépassant 1.80 m.

Par **talcoat**, le **20/06/2019 à 16:07**

Bonjour,rnrnIl existe des kit d'occultation de 1,73 m de hauteur...

Par **morena64**, le **21/06/2019 à 07:56**

Bonjour,rnrnVotre voisin a raison : Code civil 678 et 679rnrnVous avez créer une servitude vue sans son accord. Il a 30 ans pour réagir donc il lui reste 28 ans .rnrnOu alors vous devez construire un mur d'une hauteur de 1.90 m à condition que le PLU l'autorise. Mais attention des plantations ne constitue pas un brise vue. Il faut un mur.

Par **Lag0**, le **21/06/2019 à 11:21**

[quote]rnrnVotre voisin a raisonrnrn[/quote]rnrnBonjour,rnrnNon, et ça a déjà été expliqué dans ce fil !rnrnLe voisin demande à la fois un recul de 1m90 et un brise-vue, il ne peut pas exiger les deux, c'est l'un ou l'autre...